

Cfdt:

AUCHAN



La CFDT signe l'accord télétravail à Auchan

LE TELETRAVAIL EST UNE REALITE A AUCHAN
(à compter du 1er janvier 2015)

ET PAS N'IMPORTE COMMENT



LE TELETRAVAIL EMANE DE L'EXPRESSION DES SALARIES DE LA DSI,
ETENDU MAINTENANT A TOUTE L'ENTREPRISE

QUE NOUS AVONS EU UN GRAND PLAISIR A NEGOCIER

Lors de cette négociation, nous avons veillé :

- à la simplicité et la lisibilité de l'accord
- au respect de l'équité entre les salariés
- à la protection du salarié au regard de sa vie privé et des conditions de réalisation de ce mode de travail
- au respect de l'équilibre entre les engagements du salarié et de l'entreprise.

12 de nos propositions (sur 15) ont été reprises dans l'accord

Retrouvez l'ensemble des points du dispositif sur le blog

cfdt-centrale-auchan.hautetfort.com

CETTE BELLE REUSSITE VOUS APPARTIENT

TOUT EST POSSIBLE LORSQUE NOUS UNISSONS NOS EFFORTS

**A vous maintenant de vous approprier cette nouvelle forme
d'organisation du travail.**

-> Le télétravail est à l'initiative du salarié.

**Nous restons à vos côtés pour vous accompagner et faire
valoir vos droits :**

cfdt.auchan.centrale@free.fr

06 22 14 02 01 - 06 09 09 10 29